

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE  
COMMUNE DE VILLIERS SUR MORIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE DU 30 AVRIL 2024

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE N° 35/2024

**ARRETE PORTANT UN STATIONNEMENT INTERDIT SUR LE PARKING DE LA MAIRIE FACE A LA CANTINE ET SUR LE COTE GAUCHE EN ENTRANT DANS LE PARKING POUR LA LIVRAISON DE TOUPIE DE BETONS LE MARDI 07 MAI 2024 DE 7H00 A 17H00**

Le maire de la Commune de VILLIERS SUR MORIN

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et suivants ;

VU l'article R 605-10 du Code Pénal ;

VU le code de la route et notamment les articles L325-1 et suivants, R417-1 à R417-13 ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté du 22 octobre 1963, modifiée par divers arrêtés subséquents ;

**CONSIDERANT** que suite aux travaux d'agrandissement de la cantine, il y a lieu de faire couler une dalle de béton par la venue de toupies de béton,

**CONSIDERANT** qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les dispositions pour assurer l'ordre, et la sécurité de la population ;

**ARRETE :**

**Article 1 :** Le stationnement est interdit provisoirement sur le du parking de la mairie, face à la cantine, et sur le côté gauche en entrant sur le parking, **le mardi 07 mai 2024 de 07h00 à 17h00**. Les riverains devront faire le nécessaire pour la dépose de leur véhicule en dehors du périmètre a à partir de 7h00.

**Article 2 :** Les infractions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

**Article 3 :** Des barrières seront mises en place pour interdire l'accès.

**Article 4 :** Le Commandant de brigade de Gendarmerie de Crécy la Chapelle, le Chef du Centre de Secours de Crécy la Chapelle et tous les agents régulièrement mandatés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté ;

- Monsieur le Lieutenant de la Brigade de Gendarmerie de Crécy la Chapelle ;
- Monsieur le Chef du Centre de Secours de Crécy la Chapelle ;
- Le Service de Police Municipale,
- L'entreprise LUCAS

Fait à Villiers sur Morin, le 30 avril 2024

Publié le ... 30/04/2024 .....

Notifié le ... 30/04/2024 .....

Acte rendu exécutoire (article 2 de la loi du 02 mars 1982 modifié)

Mme le Maire,  
Caroline AULIAC

